



Municipalité de Baie-Johan-Beetz

15, rue du Nord

Baie-Johan-Beetz, Québec - G0G 1B0

Téléphone: (418) 539-0125 - Télécopieur: (418) 539-0205

Courriel: directiongenerale@baiejohanbeetz.qc.ca

AVIS PUBLIC D'ADOPTION

Est par la présente donnée par la soussignée, que lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2018, le conseil municipal a adopté les règlements d'urbanisme suivants :

- a) Règlement concernant des modifications à l'article 2.2 du règlement de zonage 1479 portant sur la procédure établie pour les infractions et pénalités ;
- b) Règlement concernant des modifications à l'article 4.1.1 du règlement de zonage 1479 portant sur la construction et usages permis dans les cours (avant, arrière et latérales) ;
- c) Règlement concernant des modifications à l'article 5.3 du règlement de zonage 1479 portant sur la classification des usages pour le groupe public et institutionnel dans le but de rendre conforme un usage municipal dans ce groupe ;
- d) Règlement concernant des modifications au règlement de lotissement 1480 portant sur le morcellement de lot pour la préservation de petits bâtiments publics et patrimoniaux ;
- e) Règlement concernant des modifications à l'article 2.2 du règlement sur les permis et certificats 1482 portant sur la procédure établie pour les infractions et pénalités ;
- f) Règlement concernant des modifications aux articles 4.1.2, 4.1.4 et 5.1 du règlement 1482 portant sur la mise à jour de la tarification des permis et certificats

**DONNÉ À BAIE-JOHAN-BEETZ,
CE HUITIÈME JOUR DE NOVEMBRE DEUX MILLE DIX-HUIT.**

Myriam Lafleur
Directrice générale
Secrétaire trésorière